

3/ Prestations de services prévues annuellement :

Nature de prestation de services	Chiffre d'affaire annuel

- **Aperçu détaillé sur le domaine d'activité :**

- **Prestations des services déjà réalisées :**

- **Equipement (voir liste du matériel en annexe) :**

4/ Schéma d'investissement et de financement (en dinars)

Investissement	Montant	Financement	Montant
Terrain		Capital social	
Génie Civil		Aug. du capital	
Aménagement		Fonds propres	
Equipement importé		C.C.A.	
Equipement local		Crédit à terme	
Matériel de transport		Crédit à court terme	
Frais d'approche & divers		Crédit leasing	
Fonds de roulement		Crédit fournisseur	
		Crédit étranger	
TOTAL		TOTAL	

5/ Aperçu détaillé sur les actionnaires :

Nom et prénom	Nationalité	Actions

Signature du déclarant

Autres informations :

1. Pour les projets de régularisation ou d'extension, joindre les pièces ci-après :

- Pour les sociétés de services existantes, prière indiquer :
 - La nature de l'activité initiale.
 - Le code en douane.
 - Le matricule fiscale.
 - Le matricule CNSS.
 - La CIN du gérant ou du représentant légal.
 - Le PV de nomination.
 - Les statuts de la sociétés.

NB :

- Les services de l'Agence de Promotion de l'Industrie doivent être informer de tous changement qui peut intervenir dans les renseignements consignés dans les déclarations su-mentionnées, dans un délai de deux mois à compter de la date de ce changement.
- La déclaration est considérée comme nulle dans le cas ou l'exercice réel de l'activité déclarée n'est pas entamé dans un délai d'un an maximum à compter de la date de dépôt de la déclaration.
- Les sociétés de services dans le secteur des hydrocarbures sont dépourvues des avantages qui leurs sont accordés en cas de non respect des dispositions du code des hydrocarbures ou de non commencement de l'exécution effective de l'activité dans un délai d'un an à partir de la date de la déclaration d'activité ou en cas de détournement illégal de l'objet initial de l'investissement.



AGENCE DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE
63, Rue de Syrie – 1002 Tunis Blevédère
Tel : 71 792 144 – Fax : 71 782 482

Tunis, le

Promoteur :

Raison Sociale :

Liste Programme du Matériel à acquérir

(Loi 2004-61 du 27 juillet 2004)

QUANTITÉ	DÉSIGNATION

Valeur globale du matériel (en DT)